

Préavis municipal concernant la détermination du prix de vente au m2 des parcelles de « Champ-Min II »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Historique

Le 7 novembre 2005, le Conseil communal a accepté la demande de crédit de Fr. 752'960.- pour l'achat d'une parcelle d'une surface d'environ 8'144m².

Le 6 mars 2006, le Conseil communal a accepté un crédit pour l'équipement de Champ-Min II de Fr. 425'105.-. Ce montant comprend la prolongation des réseaux EU et EC pour un montant d'environ Fr. 50'000.- qui concerne la mise en séparatif du secteur amont et par conséquent ne concerne pas l'équipement de Champ-Min II. Coût à prendre en considération Fr. 375'105.-.

Le montant réel concernant ce nouveau lotissement est d'environ Fr. 1'128'065.- pour une surface de 8'610 m², soit un coût au m² d'environ Fr. 131.-. Pour rappel, le prix au m² de Champ-Min était d'environ Fr. 139.- le m².

La Municipalité vous demande l'autorisation de vendre l'ensemble de ces parcelles au prix actuel de Fr. 140.- le m². Cette manière de procéder nous permet de gagner du temps vis-à-vis des acquéreurs car il ne sera plus nécessaire de présenter un préavis pour chaque nouvelle vente de parcelle.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal,
Vu le préavis municipal no 4/2006
Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à vendre l'ensemble du lotissement de « Champ-Min II » au prix de Fr.140.- le m2.
2. d'affecter aux différents fonds de réserve :
 - a) **40%** sur le fonds pour achat de terrain, compte n° 9'282.15;
 - b) **20%** sur le fonds pour la réfection des routes, compte n° 9'282.16;
 - c) **20%** sur le fonds de renouvellement et entretien, inst. des eaux, compte n° 9'280.03
 - d) **20%** sur le fonds de réserve des égouts, compte n° 9'280.05.

Le municipal responsable : Gérard Gonthier

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

E. Berger

C.-L. Cruchet